

Un engagement citoyen à fort impact social



LE SERVICE CIVIQUE

Des missions « Génération Paris 2024 »

Présentation

Le service civique permet **d'accueillir un ou plusieurs jeunes** volontaires dans l'objectif de remplir une mission d'intérêt général.

Une **opportunité** pour votre association

Faire appel à des jeunes dans le cadre du service civique, c'est s'inscrire dans une **démarche citoyenne** en lien directe avec les valeurs fédérales, vos **valeurs** :

Ethique – Esthétique – Efficace – Educative

Et les valeurs de l'olympisme : **l'excellence, l'amitié et le respect.**

Offrir un vrai service à votre territoire et/ou à votre club

- en initiant des projets déclinés du Plan Sportif Fédéral : offres de pratique, mixité des publics, insertion des jeunes....
- en participant à la structuration des clubs.
- en soutenant et en accompagnant des projets de jeunes par les jeunes vous préparer la relève de demain.



Pourquoi accueillir des volontaires en service civique ?

- Engager sa structure dans un projet citoyen
- Un moyen de renforcer la qualité du lien avec vos publics, d'aller à la rencontre de nouveaux publics
- Un soutien à votre association pour développer vos missions sociales éducatives et environnementales
- Un regard neuf sur votre structure et ses projets
- Dynamiser votre réseau de permanents, en apportant de la mixité sociale et du lien intergénérationnel
- La possibilité d'expérimenter de nouveau projet



Le service civique : pour qui ?

- Un jeune âgé de 16 à 25 ans (ou moins de 30 ans si situation de handicap) qui **collabore** avec vos bénévoles, salariés, agents et/ou stagiaires **sans s’y substituer**.
- Pour **tous** les jeunes : pas de pré-requis au niveau des compétences, de la formation ou des expériences.
- C’est une mission continue (ex : pas de fermeture de club) et unique (pas de renouvellement de contrat).

Modalités de collaboration

- Une mission d’intérêt général qui s’étalera sur une durée de 6 à 12 mois maximum (durée moyenne : **8 mois** - 2 jours de congés par mois.)
- Un temps collaboratif d’au moins **24h** hebdomadaires avec un maximum de 45h.
- Un dossier administratif à établir.



L'indemnisation du volontaire

...ce que cela va vous coûter

111,45€ de bourse
dans certains cas

- Condition : être au RSA, vivre avec ses parents au RSA ou avoir une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e, 6^e ou 7^{ème} échelon.

111,35 € versés par l'organisme
d'accueil

- En nature (ticket – restaurant, prise en charge de la carte de transport...) ou en espèces

489,59 € d'indemnité directement
versés par l'Etat

100 € versés à l'organisme
d'accueil par l'Etat pour prendre
en charge le tutorat du jeune.

**Reste 11,35 € net de prise par
l'organisme d'accueil**



Comment obtenir l'agrément ?

La fédération l'a fait pour vous...

La FFSbf&DA en tant que tête de réseau, demande un agrément collectif après avoir identifié les associations intéressées qui lui auront transmis leur numéro de Siret et les missions de leur(s) jeune(s).

- Rôle de la FFSbf&DA : Relation avec l'Agence Nationale du service civique. Gestion administrative des candidatures et des dossiers. Régulation. Evaluation.
- Aucune démarche de demande d'agrément pour votre association.



3 Missions labellisées « Génération Paris 2024 »

Mission 1 : Promouvoir l'accès à la Savate boxe pour des personnes en situation de handicap.

Mission 2 : Favoriser l'accès à la Savate boxe à tous les publics éloignés de la pratique sportive

Mission 3 : Contribuer au développement des passerelles entre le monde scolaire et des clubs de savate boxe.

Ce que le jeune ne peut pas faire....

- **Entrainer** dans une structure.
- Être en responsabilité.
- Se substituer à un bénévole ou à un salarié....
- Être inactif au-delà de ses deux jours de congés mensuel, le jeune doit poursuivre sa mission de manière ininterrompue.
- Obtenir une prolongation de son contrat.



Obligations pour votre association

1. **Désigner 2 tuteurs** : un qui accompagne les jeunes dans leur projet d'avenir et un autre qui suit les volontaires dans la réalisation de leur mission.

2. **Suivre** une fois par an une « **formation tuteur** » prise en charge à 100% par l'Etat.

3. **Veiller à la diversité des profils** des jeunes : 1 Garçon + 1 fille. Niveau d'étude différent.

4. **Inscrire** le jeune à la **formation civique et citoyenne** et au **PSC1** dans les **3 premiers mois** du service civique (*Formations financées par l'Etat*).

5. **Envoyer** rapidement **les attestations** de suivi de formation du jeune et de son PSC1 afin qu'elles soient validées et remboursées.

developpement@ffsavate.com et valerie.bizet@ffsavate.com

6. **Envoyez un compte rendu d'activités avant le 30 octobre** selon le modèle fourni à valerie.bizet@ffsavate.com





Choisir un volontaire

- Nécessité d'assurer un suivi attentif et une réponse à toutes les candidatures.
- Envoyer le **dossier** * du jeune retenu à Guillaume Livonnen :
developpement@ffsavate.com

* **Dossier** : CI et carte vitale recto verso. RIB au nom du jeune.

Pour les mineurs : Copie du livret de famille + une autorisation parentale pour les mineurs.

- Utiliser obligatoirement l'application en ligne ELISA de gestion des contrats de service civique (les jeunes sont indemnisés via Elisa).

Point d'attention

En cas d'absence de votre jeune au cours de son service civique, vous devez immédiatement alerter Valérie BIZET aux adresses suivantes :
valerie.bizet@ffsavate.com et developpement@ffsavate.com



Contacts & informations...

Valérie Bizet : 06.58.30.41.06

valerie.bizet@ffsavate.com

Guillaume Livonnen : 06 85.56.23.62

developpement@ffsavate.com

Pour en savoir plus ...

Site du service civique

<http://www.service-civique.gouv.fr>

